

Le 24 MAI 2024

LE MAIRE

Affaire suivie par :
Jessie PHILIPPE
Pôle Projets Urbains
Direction Urbanisme et Développement Economique
Tel : 01 60 89 70 68

Réf : BP/MS/HA/SC/AV/CB/JP

Objet : procédure de révision générale du plan local d'urbanisme - constitution et lancement du comité consultatif pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

PJ : 1

Mesdames, Messieurs,

La révision du Plan Local d'Urbanisme de notre ville est une occasion pour les habitants de s'exprimer sur les sujets qui concernent l'évolution de notre territoire. En tant qu'acteur local dont vous faites partie, votre expertise et votre engagement seraient un atout pour cette révision, aussi, nous vous sollicitons pour intégrer le comité consultatif que nous créons.

Ce comité constituera un espace de dialogue privilégié, son rôle est détaillé dans la feuille de route jointe. Votre collaboration permettra d'aligner les objectifs du PLU bioclimatique et patrimonial avec les besoins et aspirations exprimés par les habitants au cours des réunions publiques engagées par la ville. A cet effet, trois réunions de travail vous seront proposées.

Nous comptons sur votre participation, garantie de la réussite de notre projet de révision.

La première réunion de ce comité se tiendra le 12 juin 2024 à 18h30 à l'Hôtel de Ville – 2 place Galignani 91100 CORBEIL-ESSONNES.

Nous vous prions de bien vouloir confirmer votre participation au mail suivant : modificationplu@mairie-corbeil-essonnes.fr ou au 01 60 89 70 68.

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Maire,



Pour le Maire, et par délégation
Martine SOAVI

Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme,
au foncier et à la santé



Révision du Plan Local d'Urbanisme de Corbeil Essonnes
Feuille de route du Comité Consultatif

Contexte

La commune de Corbeil-Essonnes souhaite pleinement s'inscrire dans la transition écologique en s'assurant de construire une ville durable de s'adapter aux effets du dérèglement climatique grâce à l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) bioclimatique et patrimonial. La révision du PLU prescrite par délibération du conseil municipal du 8 février 2023 doit permettre d'atteindre ces objectifs.

Pour cela, sont fixées des ambitions d'envergure qui se déclineront suivant différentes thématiques. Les objectifs principaux de la révision sont les suivants :

- faire de la transition énergétique un instrument de justice sociale et environnementale ;
- faire de l'accueil des activités économiques un élément constitutif du projet urbain ;
- concevoir un cadre de vie durable, agréable et résilient répondant au défi du réchauffement climatique ;
- réduire la consommation foncière et l'artificialisation des sols dans tous nouveaux projets de construction et d'aménagement ;
- favoriser une mobilité active, partagée, inclusive et moins polluante et décarbonée ;
- promouvoir une économie plus sobre qui valorise l'humain et le vivant ;
- garder une ville aux patrimoines et paysages préservés ;

Qu'est-ce qu'un PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est à la fois un projet de ville et un document réglementaire. Il s'agit d'un projet de ville car le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixe les orientations générales de la commune pour les années à venir :

- en matière de politiques d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et des continuités écologiques ;
- concernant l'habitat, les déplacements, les réseaux (transport, énergie, communications), l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Il s'agit également d'un document réglementaire qui régit l'occupation et l'utilisation des sols. Il détermine les règles de construction applicables et identifie notamment les bâtiments protégés, les éléments du paysage et la nature en ville

Concrètement comment est défini un PLU et quelles sont les pièces constitutives ?

À l'échelle de la ville, le PLU définit :

- la distinction entre espaces verts et espaces urbains ;
- les caractéristiques urbaines et les évolutions proposées pour les différents secteurs de la ville ;
- le maintien et la répartition des espaces de respiration et continuité écologique ;
- l'emplacement des futurs équipements ;
- les caractéristiques des constructions (qualités écologiques ;
- et il détermine, selon la localisation des projets, les fonctions qui peuvent être imposées, encouragées ou limitées.

Cinq pièces constituent le Plan Local d'Urbanisme :

- le rapport de présentation dresse un état des lieux de la situation existante et les perspectives d'évolution,
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) décrit les grandes orientations d'urbanisme à long terme,
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles définissent les secteurs et quartiers présentant des enjeux spécifiques et les thématiques qui permettent,
- le règlement détaille les règles d'urbanisme par zone et les possibilités de construction sur le territoire,
- et les annexes.

Pour nourrir cette procédure, la commune met en place une démarche participative permettant aux habitantes et habitants de Corbeil Essonnes d'exprimer des attentes et des propositions pour leur ville. Cette concertation permettra de recueillir la parole des habitantes et habitants de manière individuelle (via un questionnaire, sur un stand lors des Guinguettes...) ou collective (via l'organisation d'ateliers participatifs).

Object et fonctionnement du comité consultatif

Le comité consultatif est une des modalités de la concertation déployée dans le cadre de la révision du PLU de Corbeil-Essonnes. Il rassemble les forces vives du territoire et acteurs identifiés de la vie locale (voir la composition en annexe).

Ce comité est un espace privilégié de dialogue avec les acteurs du territoire. Il est constitué à la demande de la ville, ses membres gardent toute leur indépendance de point de vue et sont libres de prendre part, à titre individuel, aux réunions publiques et aux ateliers.

Ce comité peut contribuer à la mobilisation pour la concertation du PLU en relayant les informations et en invitant les habitants et acteurs économiques à participer.

Le comité consultatif est associé à la concertation, à trois reprises et à des étapes-clés de la démarche

<i>Réunion</i>	<i>Phase</i>	<i>Objectifs de la réunion</i>
Réunion n°1 12 juin 2024	Phase de diagnostic	Présentation de la feuille de route Expressions sur les ressources / ressentis et enjeux perçus sur la ville sur les deux dimensions fils rouges : bioclimatique et patrimoniale.
Réunion n°2 automne 2024	Phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables	Atelier de projection en 2050 pour réfléchir à la ville durable de demain
Réunion n°3, Printemps 2025	Phase d'élaboration du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation	Réactions et ajustements aux axes forts, sur une première version du règlement et des OAP

Règles et engagements

Tous les **membres du comité** s'engagent à :

- Participer aux trois réunions du comité consultatif et contribuer aux échanges, de manière pleine et entière ;

Les associations s'engagent à :

- N'être représentées que par une seule personne qui assurera les 3 réunions du comité ;
- Être représentées par leur président ou un administrateur dûment mandaté ;
- Cette personne ne représentera qu'une seule association

La **commune de Corbeil-Essonnes** s'engage à :

- Créer des espaces de discussion où chaque membre pourra s'exprimer ;
- Faire respecter le traitement équitable et respectueux des différents points de vue sans rechercher forcément le consensus ;
- Mettre à disposition les informations nécessaires aux travaux du comité (ces documents de travail ne pourront être diffusés) ;
- Etablir un compte-rendu de chaque atelier du comité consultatif.
- Instruire les contributions du comité consultatif dans le processus d'élaboration du PLU

Composition prévue

- L'association les voisins de Moulin-galant,
- L'association des riverains du boulevard Kennedy et des rues adjacentes,
- L'association mieux vivre au bas-coudray et bas-vignons,
- L'association des résidents du quartier de la Poudrerie,
- L'association des riverains de Robinson,
- L'association de Corbeil Essonnes Environnement,
- Le Conseil citoyen,
- Le cercle naturaliste,
- L'association pour favoriser l'égalité des chances,
- L'association pour le maintien de l'agriculture paysanne,
- L'association de pêche et de protection du milieu aquatique,
- L'association Mémoire et patrimoine vivant,
- L'association des Bâisseurs,
- L'association Tous au compost,
- La MJC,
- La fédération pour les circulations douces en Essonne,
- Madame BANDA LEMOINE,
- Monsieur POPINEAU,
- Monsieur ROUFFE,
- Madame NIZAR
- Monsieur BARBERIS
- Le cercle patrimoine,
- ASCE Union
- ASCE tennis de Table
- ASCE Canoë Kayak
- MEDIA IMMO
- MARQUES AVENUE